

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le deux juillet,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le
Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude
GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet

N° 92/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

Objet de la délibération :

MARPA / Transfert garantie (3)

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Procuration

Excusé(e)

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Failenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

Absent(e)s

Mmes Failenet Maryse, Breuillot Christine, Rago Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les délibérations n° 34/17 du 13/02/17 et 05/18 du 25/01/18 par lesquelles la CCLL se portait caution du CIAS pour le prêt à contracter au Crédit Agricole de Franche Comté (CAFC) en vue de la construction d'une MARPA,

Considérant les dernières données chiffrées dans ce dossier, à savoir :

- Montant global d'opération	3 249 412 €
- Prêt PLS Crédit Agricole	1 627 212 €
- Frais	0.15 % du montant du prêt PLS
- Durée PLS	30 ans (période d'amortissement) + 2 ans (période de préfinancement)
- Taux d'intérêt actuariel annuel révisable	1.86 % à la date du 23.12.16
- Indice de référence	Taux de révision du livret A soit 0.75 % au 23.12.16

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à la majorité, M. Bouquet s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, se porte caution solidaire de l'emprunt type Prêt Locatif Social contracté auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 627 212 € sur une durée de 30 ans (amortissement) plus deux ans (préfinancement).

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Communauté de Communes Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Pour Extraire conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Préfecture du Doubs

Reçu le

11 JUL. 2018



Contrôle de légalité